



Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Septembre 2013 – N° 23

VOTRE MAIRIE VOUS INFORME

Mot de la Mairie

Souvenirs d'été

Chers Bellevistes,



Fin août, les enfants ont rangé costumes de bain et jeux d'extérieur et ont rejoint les bancs de l'école. Mais, à la rentrée, des surprises attendaient les jeunes Bellevistes... Pendant l'été, une armée de jardiniers et de paysagistes ont planté, pelté, ratissé, goudronné, fixé et cloué pour finir à temps les aménagements extérieurs du complexe scolaire. Quelques-uns ont consciencieusement essayé les balançoires pour vérifier leur bon fonctionnement et les pauses de midi ont pris des airs de pique-nique géant sous les arbres ! Carreleurs, peintres, menuisiers, plombiers, storistes ont également sué à la tâche. Chauffagistes et électriciens tenaient des conciliabules dans la salle des « machines ». Une vraie fourmilière dans laquelle j'entrais sur la pointe des pieds, pour ne pas déranger, et rejoindre les architectes au premier étage, pour les rendez-vous de chantier du bâtiment « Les Aiglons » pour les activités parascolaires.

Sur le chantier voisin, les travaux allaient également bon train. J'ai souvent aperçu, depuis les fenêtres de la bibliothèque, mon collègue et Maire, Daniel Fabbi, arpenter d'un pas décidé tous les recoins de la future crèche intercommunale. Une deuxième fourmilière, un sujet récurrent de nos séances communes du mardi matin.

Le 1^{er} août, au milieu de l'été, nous avons troqué nos habits de chantier et fait un peu de place pour accueillir notre fête nationale et recevoir les Bellevistes, les Gentousiens et nos invités, dont M. Jacques-Simon Eggly, venu tenir avec brio le rôle d'orateur. Une parenthèse festive bienvenue.

Les travaux arrivant à leur terme, un bouquet de chantier a réuni, autour d'une grilade, les personnes ayant travaillé sur le chantier pour les remercier. Plus de 20 entreprises ont été représentées ! Les femmes ne sont pas légion dans le milieu du bâtiment...

Puis, le compte à rebours avant la rentrée scolaire a commencé : les meubles ont été livrés. Les différentes associations qui occupent le nouveau bâtiment « Les Aiglons » sont venues prendre possession des lieux. Vendredi soir, grâce au travail de chacun, tout était prêt.

Le 26 août 2013, 300 jeunes écoliers sont arrivés à l'école de Bellevue pour retrouver camarades et enseignants et ont découvert deux grandes places de jeux et un « parcours aventure » dans le petit bois. A midi, ils ont été emmenés par les animateurs du GIAP dans le nouveau réfectoire, où l'équipe des restaurants scolaires au complet les a reçus pour leur premier repas dans la salle « des Aiglons ». A 16h, ils ont pris possession de la nouvelle bibliothèque « Guillaume Fatio » où les attendait Mme Viret.

Le mardi 27 août, ce sont les plus petits qui ont investi les nouveaux locaux de la crèche intercommunale « Les 4 Saisons », accueillis par M. Fabbi et le personnel éducatif.

Le samedi 14 septembre, une page s'est tournée avec l'inauguration du bâtiment « Les Aiglons ». Une magnifique journée qui a permis de remercier chacun pour son travail, des concepteurs aux réalisateurs, en passant par le Conseil municipal et le personnel communal. Ce fut l'occasion pour vous, chers Bellevistes, de vous familiariser avec le bâtiment et j'espère que la visite vous aura plu. Le réfectoire sera très prochainement mis en location le soir et le week-end pour les particuliers. Depuis début septembre, les salles de sports et la salle de musique sont à disposition de plusieurs associations locales proposant des cours, ainsi que de l'école de Bellevue.

Enfants, parents, associations, Bellevistes, ces nouveaux lieux et locaux ont été construits pour vous, ils font partie de notre « maison commune ». **Prenez-en soin !**

Catherine DuPasquier
Conseillère administrative





A l'heure de la finalisation de cette édition, la commune de Bellevue apprend le terrible drame qui a eu lieu quelques jours plus tôt sur son territoire. Le Conseil administratif souhaite adresser ses condoléances à la famille et aux proches de Madame Adeline Morel.

NOUVELLE CONSTITUTION GENEVOISE

La constitution de la République et canton de Genève (A 2 00) acceptée en votation populaire le 14 octobre 2012 est entrée en vigueur le 1er juin 2013.

Qu'est-ce que cela change pour notre commune ? Voici quelques éléments de réponse.

Le premier effet visible est sans doute la durée d'une législation augmentée d'un an. Cela signifie que les Conseillers municipaux (actuellement 19) et les 3 Conseillers administratifs seront élus en 2015 pour 5 ans au lieu de 4.

Autre conséquence, le droit référendaire et d'initiative. En effet, tout un chacun peut être appelé à contester une décision communale ou à faire une proposition au Conseil municipal. Pour le droit référendaire, comment prendre connaissance des décisions (publiables après 6 à 8 jours suivant la séance durant laquelle elles ont été prises) ? 4 moyens s'offrent à vous :

- Vous assistez à la séance du Conseil municipal (les convocations sont affichées sur les panneaux publics une semaine avant la séance, ou vous trouvez les dates à venir et passées sur le site www.mairie-bellevue.ch, ou dans le journal communal.
- Vous venez en mairie et demandez à consulter les dernières décisions du Conseil municipal.
- Vous demandez à l'adresse cm@mairie-bellevue.ch copie des dernières décisions.
- Vous consultez l'affichage (feuilles jaunes) sur les panneaux publics qui sont dispersés dans toute la commune.

Vous n'êtes pas d'accord avec une décision du Conseil municipal de Bellevue ? Vous avez 40 jours dès le lendemain de l'affichage public pour récolter les signatures pour votre référendum contre cette décision (voir encadré). Le délai référendaire est affiché sur la délibération publiée sur les piliers publics.

Le droit d'initiative, quant à lui, se distingue de celui de pétition, car il est soumis à des restrictions légales auxquelles les autorités sont également contraintes. Rien n'empêche pour autant de lancer ou de signer une pétition (non-résidents, étrangers, enfants) mais elle n'a pas de force légale.



Pour les droits communaux référendaires et d'initiative, c'est le service des votations et élections qui est compétent. Voici

une page très utile (flashez le QR code ci-contre pour y accéder) sur laquelle vous trouverez toutes les informations nécessaires http://www.ge.ch/votations-elections/initiatives-et-referendums/conditions_communal.asp.

Nous tenons également à votre disposition ces documents à la réception de la mairie ou à l'adresse cm@mairie-bellevue.ch.

Référendum et initiative à Bellevue. Pour l'année 2013, il faut récolter 371 signatures (20% de la population de la commune au 31 décembre dernier) parmi les personnes ayant le droit de vote communal y compris les habitants étrangers ayant séjourné plus de 8 ans en Suisse et domiciliés sur Bellevue au moment de la dépose des signatures.

Pour plus d'information, veuillez consulter la page citée plus haut mais aussi les lois suivantes : A 5 10 (pétition), A 5 05 art 85-92 (initiative et référendum communal) et A 05.01 (son règlement d'application) qui contient notamment en annexe le nombre mis à jour de signatures nécessaires.

PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Gérald Rüeegsegger succède à Mme Valérie Carrillo-Graf

Extrait du discours de M. Rüeegsegger lors de la séance du Conseil municipal du 4 juin 2013:

« Lors du Conseil municipal de mai dernier, Madame Valérie Carrillo-Graf a clos sa dernière séance en qualité de Présidente de notre Conseil en vous adressant quelques mots.

Au cours de cette même séance, vous m'avez fait l'honneur et le privilège de m'élire à la présidence de notre Conseil pour la troisième année de législature 2011-2015.

Permettez-moi d'adresser mes remerciements à mes prédécesseurs à cette fonction. M. Bernard TASCHINI comme Mme Valérie CARRILLO-GRAF ont conduit nos débats avec l'éthique et la justesse qu'il sied à notre Conseil. Avoir pu les accompagner dans leur charge en tant que membre du bureau m'a beaucoup appris.

Ne disposant pas de l'expérience de bon nombre d'entre vous dès lors qu'il s'agit de ma première législature, c'est donc humblement que j'espère réussir à transformer la connaissance accumulée en compétence.

Je compte sur votre bienveillante tolérance et vous remercie de me confier, au besoin, vos critiques pour me permettre de m'améliorer dans l'exercice d'une présidence que je souhaite à la hauteur de vos attentes comme de vos qualités.

Cette année de législature revêt un caractère exceptionnel puisqu'il s'agit d'une année de transition pour l'ensemble de



notre Canton et République. Notre nouvelle constitution est entrée en vigueur au 1^{er} juin 2013 et remplace, après 166 ans, la Charte rédigée par James Fazy.

Elle facilite pour nos concitoyens le recours au droit d'initiative.

Ainsi 371 personnes (voir article précédent) pourraient nous demander de délibérer sur un objet qui leur paraîtrait prioritaire. Pour mémoire, l'opposition au PDZIA Valavran avait suscité la mobilisation, en moins de deux semaines, de 420 habitants. Cette application potentielle de l'exercice démocratique constitue donc bien une avancée chère à notre Conseil. Elle est l'expression d'un des préceptes du développement durable, à savoir la participation de la société civile.

Notre Constitution, acceptée par le peuple en octobre 2012, encourage également les fusions de communes. Cette dimension n'est pas d'actualité pour Bellevue même si, pour l'heure, notre Conseil traite des opportunités de rapprochement et de gestion conjointe d'infrastructures publiques. Ce soir, par exemple, vous rendrez des décisions touchant aux investissements nécessaires au Groupement Intercommunal pour le Bâtiment de la Crèche mais aussi à la rénovation des locaux de la société de sauvetage.

Je partage donc avec vous le constat suivant : les infrastructures et prestations publiques nécessitent de plus en plus une gestion intercommunale et des efforts de rationalisation. Cette voie nous amènera avec certitude à nous positionner dans le futur sur l'identité de notre commune et sur sa capacité d'adaptation au changement. Ne nous détournons pas de cette réflexion à mener de voir évoluer la collectivité publique au niveau d'une région.

Toujours en lien avec le changement, j'attire votre attention sur le fait que même si Bellevue n'est pas touchée par les dispositions constitutionnelles relatives au frein à l'endettement, nous avons en tant qu'élus la responsabilité de veiller à l'efficacité des prestations et des subventions. Nos débats et le travail fait par l'Exécutif communal comme par nos commissions lors de l'étude du budget et des comptes démontrent cette préoccupation.

A l'heure où nous investissons de plus en plus dans une gestion intercommunale des prestations, cette dimension de contrôle et de gestion attentive ne doit pas vous échapper. Nos représentants dans ces groupes endossent donc bien des responsabilités engageant notre Conseil. Je les invite à préciser ce nouvel état de fait et de droit qui devrait modifier pour certains groupements les échéances de production des comptes et des rapports de gestion.

Avant de poursuivre notre ordre du jour, chers collègues, je tiens encore à vous réitérer ma reconnaissance et à vous remercier de la bonne intelligence prévalant à chacune de nos séances.

Par votre respect des valeurs démocratiques, vous donnez à ce cénacle sa qualité et sa pertinence. Notre Conseil n'est pas une chambre d'enregistrement des décisions de l'Exécutif, il s'enrichit du débat d'idées et des opinions avant de se positionner. L'intérêt public et communal, indépendamment des perceptions différentes que les groupes ou individus peuvent s'en faire, préside à chaque fois vos prises de position et cette disposition constitue la force de notre Conseil. Je tenais à le souligner et à vous encourager à poursuivre dans ce sens.

Merci à toutes et tous.»

APPRENTIS



Le Conseil administratif et les employés communaux félicitent M. Valentin Aigroz pour la réussite de ses examens d'apprentissage d'employé de commerce.

Accompagné 3 ans durant par sa formatrice, Mme Enrica D'Alfonso, M. Aigroz a quitté la mairie à fin août. Nous lui souhaitons un avenir personnel et

professionnel enrichissant.

L'administration communale n'a pas engagé de nouvel apprenti pour cette rentrée scolaire. Cependant, les services des bâtiments et des espaces extérieurs se partagent la formation de M. Simon Asgedom, agent d'exploitation, qui vient de débiter sa seconde année d'apprentissage. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir et de réussite dans cette voie.

ET VOILÀ QU'UNE HISTOIRE TOUCHE À SA FIN !

Cela fait maintenant 3 ans que j'ai commencé mon apprentissage à la commune de Bellevue, je me rappelle comme si c'était hier de mon entretien d'embauche ainsi que de mes débuts en mairie.

Après trois ans de vie professionnelle et d'études simultanées, le certificat fédéral de capacité m'a été décerné par le DIP. Cet apprentissage m'a permis d'acquérir de nombreuses connaissances sur le fonctionnement d'une administration publique.

Je souhaite à mon successeur de passer des moments inoubliables dans le magnifique bâtiment communal belleviste, qu'est notre mairie.

Pour conclure, je remercie la commune de Bellevue de m'avoir permis de débiter ma formation d'employé de commerce et plus particulièrement ma formatrice Mme Enrica D'Alfonso ainsi que M. Daniel Fabbi, qu'il n'est pas nécessaire de présenter.

Valentin Aigroz



RENATURATION DU MARQUET

Depuis la fin août, les travaux de remise à ciel ouvert du ruisseau du Marquet ont débuté. Ces ouvrages sont situés à cheval sur les communes de Collex-Bossy et de Bellevue. Le service de renaturation des cours d'eau (DIME) est en charge du projet.

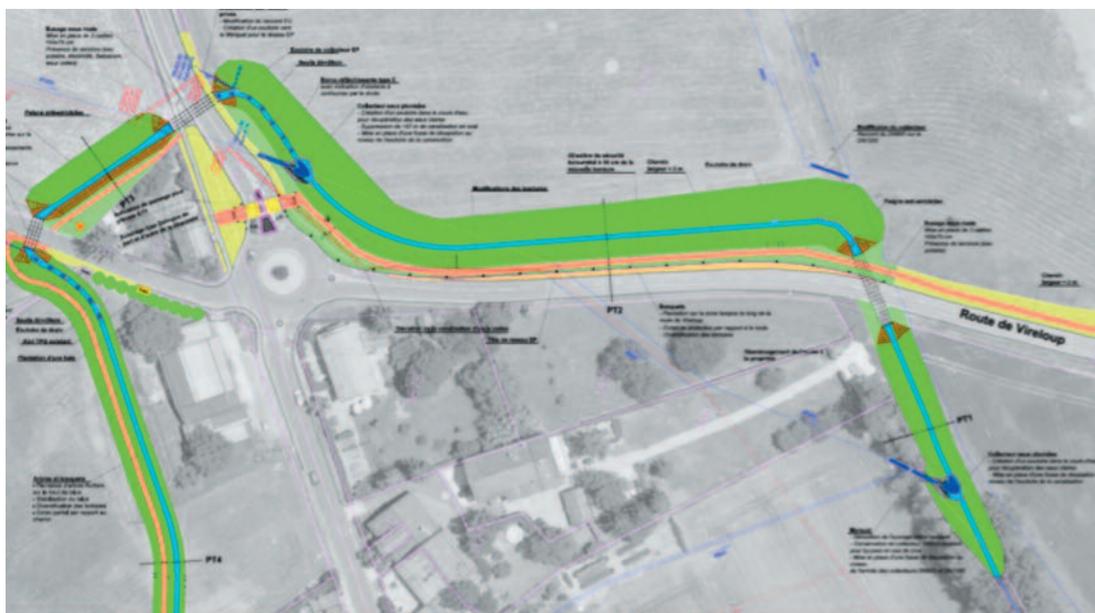
Cette première étape consiste en la construction de trois voutages sous les routes de Vireloup et des Fayards, reprise des canalisations et terrassement du nouveau lit du cours d'eau dans sa partie avale. Ces travaux se termineront pour la fin de l'année 2013. La deuxième étape devrait commencer en 2014.

Ce projet a pour objectif de :

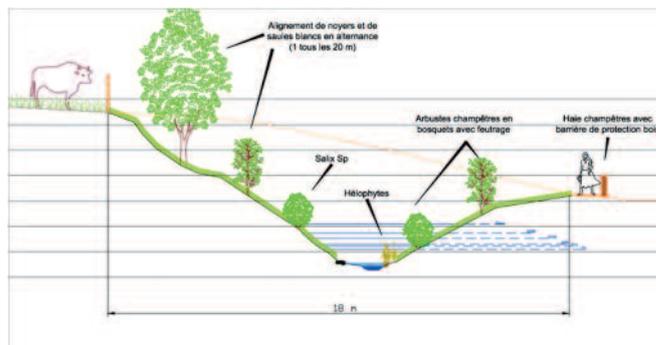
- Construire un nouveau cours d'eau d'une longueur de 550 mètres,
- Sortir les habitations des hameaux de Vireloup et de Crest-d'El de la zone inondable,
- Rétablir la continuité biologique entre les ruisseaux du Gobé et du Marquet,
- Réaliser une connexion piétonne entre les cheminements existants sur les communes de Collex-Bossy et Bellevue.

L'emprise du cours d'eau est entièrement située sur des parcelles privées, acquises par les communes respectives par échange ou rachat (frais à la charge de l'Etat) selon les accords passés avec les propriétaires fonciers. Dans sa séance du 26 février 2013, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de désaffecter la parcelle DP 3568 de 431 m² du domaine public communal, de la céder aux propriétaires de la parcelle n°3639 et d'accepter la cession par l'Etat de Genève à la commune de Bellevue d'une partie de l'actuelle parcelle n°3639 sur laquelle sera située le cours d'eau (3'550 m²).

Situation



Pour tout renseignement : DIME – Direction Générale de l'Eau Service de renaturation des cours d'eau - Tél. 022 546 74 53.



Coupe en travers (Rte de Vireloup)

CHEMIN DES MASTELLETES

La pluie a érodé progressivement les accotements du parcours des écoliers. Cet été, le chemin a été partiellement réfectionné et une cunette en béton a été posée.

ROUTE DE VALAVRAN

Pour faciliter la traversée de la route de Valavran aux habitants du chemin des Chânets, un passage piéton a été aménagé cet été et le trottoir a été prolongé jusqu'à l'arrêt de bus en direction de Genève.

Un éclairage spécifique a été posé permettant ainsi une excellente perception du passage et des piétons la nuit.



CHEMIN DES MOLLIES

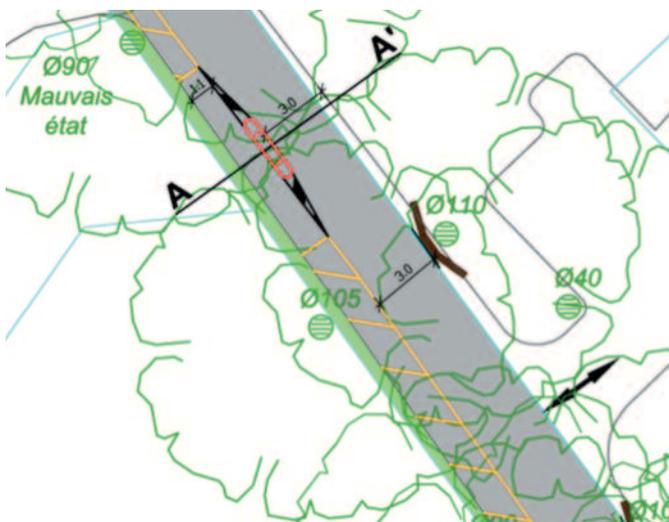
Les travaux sont programmés sur le chemin des Mollies pour la fin septembre. La durée des travaux est estimée à deux mois.

Le but de ces aménagements est de permettre de modérer la vitesse, de sécuriser un cheminement piéton entre le passage inférieur CFF et la route de Lausanne, de réfectionner le revêtement et de préserver le cordon boisé bordant le chemin.



Le long des voies CFF, des places de stationnement seront marquées et des jardinières seront posées pour casser cette ligne droite permettant ainsi de réduire la vitesse. Une séance d'information aux habitants du chemin des Mollies a été organisée par la Mairie le 29 août dernier.

Pour permettre la réfection de la surface. La fermeture du chemin est envisagée durant deux nuits. La Mairie informera les habitants par un tout ménage.



TRAVAUX FORESTIERS AU BOIS DE LA FORETAILLE

Comme chaque année, nous engageons des travaux forestiers dans le cadre de notre plan de gestion des forêts domaniales. Ces travaux ont pour but l'entretien de la forêt par le biais de diverses coupes, que ce soit d'éclaircie, de régénération, de traitements de lisière, de coupes de sécurité, de stabilité, de gabarits routiers et de coupes en faveur de la biodiversité.

Certaines de ces interventions, indispensables à la conduite des peuplements vers des conditions optimales de production et de biodiversité, sont parfois marquantes pour le paysage. Nous mettons tout en œuvre pour limiter cet impact visuel qui souvent est temporaire.

Toutes les mesures de sécurité vis-à-vis des personnes et des infrastructures sont prises lors de ces travaux. Certaines voies de communication peuvent parfois être temporairement coupées pour des raisons de sécurité ou organisationnelles; nous nous excusons d'avance pour les éventuels désagréments.

Un calendrier des chantiers prévus par le Service des forêts est accessible sur le site internet de l'Etat de Genève (www.ge.ch). Il vous permet de localiser précisément les lieux d'intervention.

S. Carini
Technicien forestier
Service des forêts et habitats riverains

INAUGURATION DE LA CRÈCHE INTERCOMMUNALE « LES 4 SAISONS »

Au nom du Groupement Intercommunal du Bâtiment de la Crèche, les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy, ont le plaisir de vous convier à l'inauguration du nouveau bâtiment de la crèche intercommunale « Les 4 Saisons », nommé « bâtiment du Docteur Frédéric Rilliet », qui aura lieu le

**Samedi 5 octobre 2013, dès 9h30,
au 30, ch. de la Menuiserie, à Bellevue.**

La cérémonie officielle débutera à 11h00 et sera suivie d'un apéritif champêtre.

Les quatre communes se réjouissent d'ores et déjà de vous y retrouver nombreux.



QUI EST LE DR FREDERIC RILLIET ?

En 2005, la crèche provisoire « Les 4 Saisons » est créée. Parallèlement à son exploitation, les Exécutifs et Législatifs des quatre communes (Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy) s'affairent à construire un bâtiment définitif. En 2007, un accord est trouvé pour la vente à la commune de la parcelle dite des Tuilots (angle Romelles-Tuileries) pour y implanter une crèche avec notamment pour condition de l'Hoirie Rilliet que le bâtiment porte le nom de son aïeul. L'emplacement pose toutefois quelques problèmes pour l'autorisation de construire. En 2009, le projet est réorienté vers le centre du village et la construction se déroule entre 2012 et 2013.

La crèche définitive « Les 4 Saisons » située dans le bâtiment du Dr Frédéric Rilliet verra donc officiellement le jour le 4 octobre prochain. Mais qui est donc ce Docteur ?



Né en 1878 et décédé en 1952, dans la magnifique demeure familiale du Vengeron aujourd'hui disparue, le Dr Frédéric Rilliet a été Conseiller municipal de Bellevue de 1915 à 1923 et Maire de 1922 à 1931. Pédiatre, il pratiqua jusqu'en 1932. Dès 1908 déjà, il fut nommé médecin-chef des écoles, poste qui se développa, qu'il occupa 40 ans

durant et qui lui permit de devenir l'auteur de publications sur la médecine scolaire. En plus du fait que la crèche aurait dû se construire sur une parcelle familiale, il était tout naturel que ce bâtiment rende hommage à cette personnalité belleviste et à sa famille.

Pour plus d'information, consultez l'article complet consacré au Dr. Frédéric Rilliet sur www.mairie-bellevue.ch rubrique Histoire.



ATTENTION À LA RENOUÉE DU JAPON (REYNOUTRIA JAPONICA)

Cette plante appartient à la liste noire des organismes exotiques envahissants interdits.

La renouée du Japon a été introduite au début du XIX^e siècle comme plante ornementale et fourragère. Cette plante vigoureuse, qui peut atteindre une hauteur de 3 m de haut, a des tiges creuses, comme un bambou, érigées et rougeâtres. Sa croissance peut atteindre jusqu'à 8 cm par jour. Les tiges aériennes meurent en hiver et seuls persistent des rhizomes.



Elle se situe le long des cours d'eau, lisières, talus des voies de communication et répartie dans toute la Suisse. Elle se trouve également à Bellevue sur les berges du Gobé.

En hiver, les tiges meurent laissant le sol nu exposé à l'érosion, ce qui peut perturber l'écoulement des cours d'eau avec des conséquences sur la faune.

Il faut éviter de la laisser s'installer étant donné qu'elle est difficile à éliminer. Une plante développe des rhizomes dans un rayon de 7 m autour d'elle et jusqu'à une profondeur de 3m.

Les techniques de lutte suivantes sont recommandées :

- Fauches répétées, (élimination scrupuleuse des parties des plantes fauchées ou arrachées)
- Arrachage manuel,
- Evacuation des terres,
- Paillages plastiques ou biodégradables,
- Plantation d'arbres pour créer un ombrage,
- Lutte chimique,
- Mise en pâturage.

La pratique montre qu'une combinaison de plusieurs des méthodes évoquées ci-dessus se révèle souvent plus efficace qu'une seule méthode appliquée tout le temps. Pour de plus amples informations :

http://www.inflora.ch/fr/assets/content/documents/neo-phytes/inva_reyn_jap_f.pdf.



LES RENDEZ-VOUS DU CLUB DES BELLEVISTES

Le Club des Bellevistes organise son traditionnel **VIDE-GRENIER LE DIMANCHE 29 SEPTEMBRE**, entre 10h et 14h. Si vous désirez des renseignements, contactez Mme Tanja Robert-Nicoud, robert-nicoud@natives.ch ou 022 774 20 39.

Réservez déjà la date du **SAMEDI 7 DÉCEMBRE**. C'est en effet ce soir-là qu'aura lieu la **FÊTE DE L'ESCALADE** de la commune. Cette année, nous pourrons compter sur la présence exceptionnelle d'une soixantaine de membres de la Compagnie 1602. Un événement à ne pas manquer ! Nous espérons vous voir nombreux pour célébrer cette fête typiquement genevoise. **Ah ! La belle Escalade !**

Depuis plusieurs années, au mois de décembre, nous organisons dans la commune un événement incontournable : **LES FENÊTRES DE L'AVEUT**. Cette année, ce sera la dixième édition. Un tout-ménage sera distribué et permettra aux personnes intéressées de s'inscrire. Toute la population de Bellevue est la bienvenue, soir après soir, pendant la période de l'Avent. Ce sont toujours de très beaux moments de convivialité. Nous espérons vous voir nombreux.

SAINTE RITA À 50 ANS

En 1955, Madame Rita Wells propose de donner un terrain afin qu'on y érige une chapelle catholique pour les communes de Genthod et de Bellevue. Les lieux de culte catholique d'alors sont considérés comme trop éloignés et ce terrain à l'entrée du chemin de la Chênaie semble tout à fait convenir, bien que le projet soit perdu dans la campagne. Ce sont les projets de construction des quartiers de villas aux alentours qui entérinent le choix définitif d'emplacement. Il faudra pourtant 8 ans pour bénir la première pierre. Le financement et des tergiversations sur le bâtiment à construire en furent les principales causes.

« [...]c'est dans le cadre quelque peu austère des murs de béton sortant de quelques mètres au-dessus du sol et dessinant nettement le plan de la future construction que peut avoir lieu, le 13 juillet 1963, la bénédiction de la première pierre. [...]Une croix est plantée à l'endroit où sera édifié le maître-autel, puis les chants alternent avec les textes et oraisons liturgiques. Une collation, offerte par le comte Dubois-Rouvray, permet aux futurs paroissiens de faire plus ample connaissance. »*

L'orgue sera inauguré le 6 mars 1966 et les vitraux montés l'année suivante. La petite église triangulaire à la croix-néon est depuis lors soigneusement entretenue.

Pour plus d'information, scannez le QR code ci-contre ou visitez le site www.mairie-bellevue.ch rubrique Histoire.

*Extraits d'un texte de Etienne Cuenin (23 mai 1993)



TEST DE MAITRISE ET DE COMPORTEMENT



Si votre Médor est de grande taille, **VOUS ÊTES CONCERNÉ(E)** par la suite de cet article.

En effet, selon la nouvelle loi genevoise sur les chiens, vous êtes astreint(e) à faire passer le

TEST DE MAITRISE ET DE COMPORTEMENT (TMC) à votre chien. Cette obligation est étendue aux chiens de grande taille (chiens de plus de 25 kilos et de 56 cm au garrot, âgés de moins de 8 ans) depuis le 30 août 2011, date d'entrée en vigueur de la loi.

Imaginons que vous n'êtes pas en conformité avec la loi, que votre chien « un bon labrador bien gentil » renverse par mégarde un cycliste et qu'il se blesse en tombant. Confus(e) et après moult excuses, vous ferez une déclaration à votre assurance RC.

Que va vous demander votre assureur ?

Réponse : Votre attestation TMC

Alors que va-t-il se passer ?

Réponse : Les ennuis vont commencer

A bon entendeur

Gérald Margueron, Président

PÊCHE MIRACULEUSE

Au cours de l'après-midi du 14 août 2013 un Conseiller municipal de Bellevue, venu se baigner en famille à la plage Gitana, a fait une étrange découverte : un énorme brochet était venu s'échouer pendant la nuit sur une des dalles en pierre à fleur d'eau. Les enfants et les canards ont immédiatement fait un cercle autour de la carcasse du poisson.

Alerté, notre vaillant responsable des Services extérieurs de la Commune, M. Tinguely, est venu retirer le brochet de la berge. Il en a profité pour le mesurer : 1m30 et le soulever : environ 10 kg.

Les baigneurs présents ont pu également apprécier les dents acérées et la beauté de la livrée de ce poisson carnivore. Ce fut l'occasion rêvée pour prendre quelques photos-souvenir, car il est relativement rare de voir un brochet d'une telle taille dans nos ports.

Signe des temps, l'eau du lac est redevenue très propre et fait le bonheur des baigneurs et des poissons, réjouissons-nous !





SORTIE DES AÎNÉS

Mercredi 5 juin 2013, l'un des premiers jours de vrai beau temps de cette année a eu lieu notre sortie des Aînés. Trois cars partis sous un soleil radieux et revenus dans les mêmes conditions. Un vrai bonheur !

Le Valais s'est montré sous ses meilleurs auspices. Les grottes de St-Léonard parcourues à bord de larges barques nous ont offert calme, sérénité, acoustique surprenante et grandeur impressionnante. Situé entre 30 et 70 mètres en-dessous du vignoble, ce lac souterrain le plus grand d'Europe s'est offert à nos yeux émerveillés.



Poursuite du voyage sur les îles du Rhône, en direction de Sion, pour s'y restaurer dans une ambiance festive.

Pendant le repas, M. le Maire, Daniel FABBI, a pris la parole pour exprimer son plaisir d'assister, une fois de plus, à la sortie des Aînés avec ses deux collègues du Conseil administratif. Il a remercié plus particulièrement Mme Catherine DUPASQUIER ainsi que Mme Michèle TINGUELY pour l'organisation de cette sortie.

Déjà sur la route du retour, nous avons terminé cette journée par une petite halte au musée du St-Bernard de Martigny. Certains sont même revenus avec une peluche grandeur nature de cette race magnifique de canidés peu rencontrée à Genève.



photos prises par M.J.-P Abel

Et voilà nos trois cars sillonnant le plateau en direction de Bellevue ! On se dit alors « à l'année prochaine » !

RENTÉE SCOLAIRE À L'ÉCOLE DE BELLEVUE.

Le 26 août a été un jour particulier pour de nombreux enfants et adultes à Bellevue.

37 enfants de 4 ans ont emprunté pour la première fois le chemin de l'école. C'était pour eux le premier jour de leur scolarité à l'école primaire. Pour quelques enseignants, le 26 août a marqué un début de carrière professionnelle ou un changement d'affectation.

Mme Bolli, enseignante au cycle 2 a accueilli les élèves de sa première volée.

Mme Bellassoued, enseignante confirmée, reprend une classe au cycle 2.

M. Blanchard, maître d'éducation physique débute également sa carrière à Bellevue.

Mme Boeschel, ECSP, est de retour dans notre école pour donner quelques heures de soutien aux élèves.

Nous leur souhaitons une longue et heureuse carrière dans notre école.

A la récréation, 298 élèves ont pris possession des nouveaux jeux du préau avec beaucoup d'enthousiasme. Ces élèves sont répartis dans 15 classes (7 classes au cycle 1 et 8 classes au cycle 2), ils sont encadrés par 18 enseignantes dont 4 travaillent à temps partiel.

Les effectifs des classes permettront de travailler dans de bonnes conditions (de 18 à 22 élèves).

Salvatore Chudzinski

Directeur d'établissement

22^{ÈME} MARCHÉ DE L'ESPOIR DIMANCHE 13 OCTOBRE 2013 – DE 11H00 À 17H30



Le 13 octobre prochain, venez nombreux marcher en faveur de l'Inde, sur le thème « éducation et préservation des ressources naturelles ». Cette marche permettra tout particulièrement de soutenir des communautés de pêcheurs dans le Tamil Nadu (état de l'Inde du Sud). Elle mettra en avant leurs efforts pour faire face au changement climatique et à la surpêche, ainsi que pour organiser une gestion durable des ressources. Et surtout, elle fera connaître le travail d'éducation réalisé avec les enfants pour la préservation de leur environnement.

La journée sera rythmée par un lâcher de ballons à 11h00 sur le quai du Mont-Blanc, des animations pour enfants, et des délices culinaires du monde.

Pour vous inscrire il suffit de vous rendre sur le site internet : www.marchedelespoir.ch, ou pour tout renseignement téléphoner au 022.737.36.28.

La commune de Bellevue s'associe à cette manifestation en versant pour chaque enfant belleviste inscrit CHF 1.- par kilomètre parcouru.

Venez nombreux les soutenir.



DÉCHETS – TRI SELECTIF NOUVEAUX EMPLACEMENTS ET PLANIFICATION

La Commune de Bellevue continue d'étoffer son offre en matière de tri sélectif. En effet, deux emplacements de récupération supplémentaires ont été ajoutés pour ce qui est du papier/carton et du verre : aux croisements chemin de la Mojonne, chemin en Lochette et chemin de la Brunette, chemin de Saint-Oyend. Ces deux secteurs étaient peu desservis jusqu'alors. Nous espérons ainsi répondre à la demande des habitants.

De plus, une étude est en cours pour augmenter l'offre de diversité du recyclage. Les textiles sont actuellement récupérés dans une seule « boîte à fringues » qui se trouve sur le parking de la Mairie. Nous allons en ajouter une, très prochainement, dans le périmètre de la nouvelle crèche intercommunale espérant ainsi récupérer, entre autres, des habits d'enfants, les parents pouvant profiter de ce collecteur en amenant leurs petits sur le site.

A savoir que ce système de collecte est organisé par la Coordination des œuvres d'entraide genevoises comprenant Caritas, le Centre social protestant (CSP), la Croix-Rouge genevoise, Terre des Hommes et Emmaüs. Les vêtements et chaussures récupérés doivent être aussi propres que possible et emballés dans des sacs. A Bellevue, deux autres emplacements pour des « boîtes à fringues » sont en discussion.





DIVERSES INFORMATIONS POUR UN TRI DE QUALITÉ !

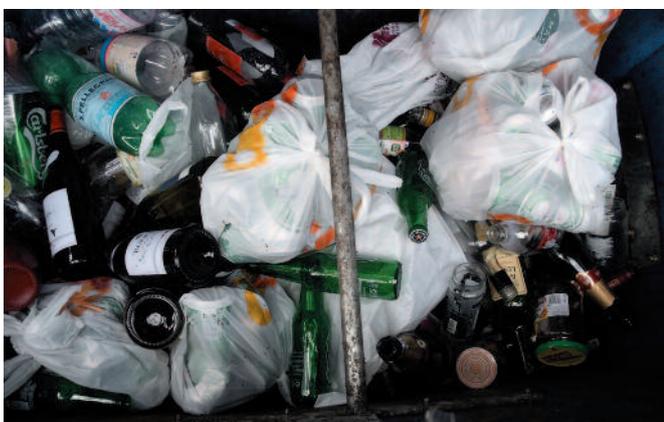


Lorsque vous jetez un carton, veuillez prendre soin de bien plier ce dernier. En effet, un carton entier prend énormément de place et limite la contenance du container ou de la benne. Ceci engendre des amoncellements de papier en dehors du container et/ou des levées plus fréquentes. Par conséquent, des déchets au bord des routes et plus de camions de la voirie se déplaçant sur le territoire communal.

Que ce soit pour le papier ou pour le verre, lorsque vous recyclez vos déchets dans les containers communaux, ne les placez jamais dans des sacs en plastique. N'insérez pas non plus les bouteilles en PET dans n'importe quel container, mais dans ceux qui leur sont dévolus.

Il est très important de respecter la matière à recycler, visiblement indiquée sur la benne ou le container, car, par exemple, si la benne contient moins de 95% de verre au total lorsqu'elle est levée, tous les efforts consentis par les bons « trieurs » pour recycler ces bouteilles n'auront servi à rien, car tout sera incinéré !

Photo prise dans un container communal



NOUVEAU À GENÈVE DEPUIS CE PRINTEMPS :

Site de seconde main www.keepinuse.ch

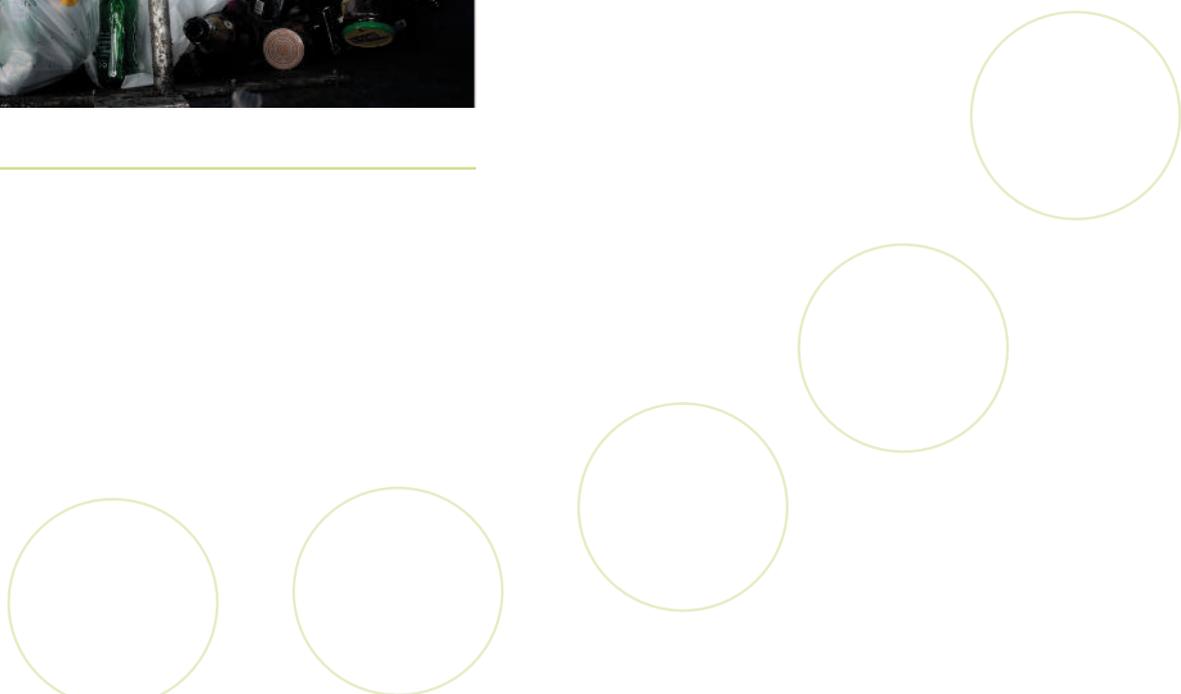


KEEPINUSE, qui veut dire « continuer d'utiliser » en anglais, est un site internet créé le 24 mai 2013 par Stéphane, Vincent et Yves. Le fameux dessinateur Zep, père de Titeuf, est le parrain de cette société.

Le but de ce site est de donner une deuxième vie à un objet qui ne nous est plus utile, mais qui peut l'être pour quelqu'un d'autre.

Le concept est très simple, on a un objet qui ne nous sert plus, on ne veut pas le jeter. Dans ce cas, il faut aller sur le site internet www.keepinuse.ch. Il va falloir s'inscrire et publier une annonce de l'objet que l'on souhaite donner. Si une personne est intéressée, elle nous contactera.

Il est également possible de publier une annonce pour un objet que l'on recherche.





CARTE JUNIOR / PETITS-ENFANTS

Nous vous rappelons que la commune vous rembourse, contre présentation de votre carte junior / petits-enfants et d'une pièce d'identité, un montant de CHF 20.- par année. (Voir le VMVI n°17 – mars 2012)

La carte junior et la carte petits-enfants **est valable partout où l'est l'abonnement demi-tarif**. Les enfants titulaires de la carte junior et de la carte petits-enfants empruntent également de nombreuses lignes de tram ou de bus des transports publics régionaux gratuitement ou à tarif préférentiel. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la carte synoptique que vous pouvez obtenir dans toutes les gares.

Source : <http://www.cff.ch/abonnements-et-billets/abonnements/en-voyage-avec-ses-enfants-ou-ses-petits-enfants.html>

POPULATION

L'office cantonal de la statistique nous a communiqué un nombre de 3'238 habitants à fin juillet 2013.

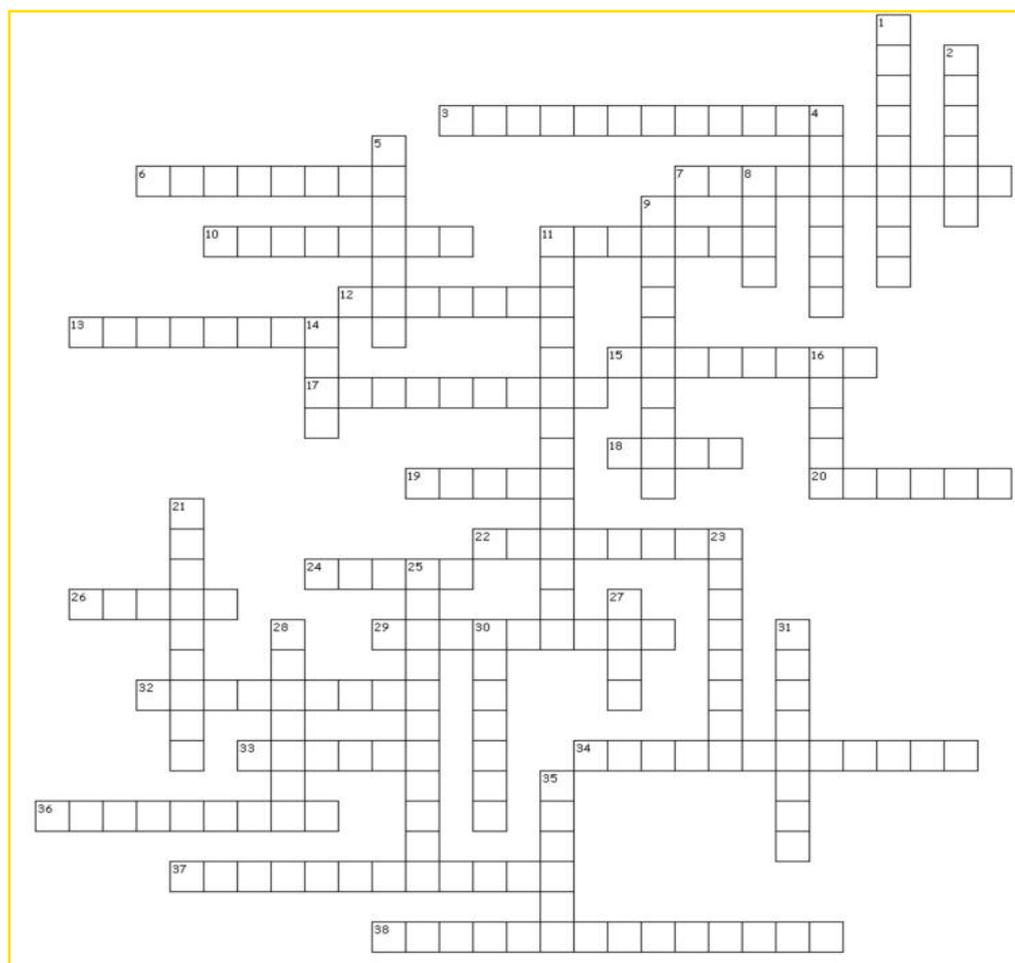


DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE – LA COMMUNE NE MANDATE PERSONNE !

Récemment, nous avons reçu des appels d'habitants inquiets de se voir démarcher par téléphone pour le compte de la Commune de Bellevue concernant des systèmes d'alarme ou autre vente par correspondance.

Il s'avère que la Commune n'a jamais mandaté quiconque pour procéder à ce genre de publicité et ne favorise en aucun cas une société plutôt qu'une autre. Il s'agit de démarchage abusif. Une entreprise qui se dirait conseillée par la Mairie ou engagée par elle pour procéder à une vente quelconque procède de manière mensongère et illégale.

Ainsi, si vous deviez recevoir un appel téléphonique répondant à la description préalable, veuillez noter le nom de la société et de la personne vous ayant contacté et faites-en part à la Commune dans les meilleurs délais. Nous vous remercions d'avance pour votre aide.



Horizontal

- 3. Notre Avenue
- 6. Elle a 110 ans
- 7. La Ménagerie
- 10. Elles sont trois
- 11. Un sentier
- 12. Le GICORD le gère
- 13. Arbre dans la réception de la mairie
- 15. Un Hameau
- 17. La gare
- 18. J'honore Simon Eggly
- 19. Girardet les élève
- 20. Clys
- 22. La douane
- 24. L'actuel Maire
- 26. Mon 1er maire
- 29. Sur le toit de la mairie
- 32. Elle s'appelle A1
- 33. Je suis afghan
- 34. Multisports
- 36. Situé au chemin des Mollies
- 37. Se dépenser dans la nature
- 38. On a donné son nom à l'immeuble de l'OMC et à un de mes chemins

Vertical

- 1. Nom de la barque à rame du sauvetage
- 2. Ils sont 298
- 4. Un port
- 5. Un voisin
- 8. Les parents s'y réunissent

- 9. 1293
- 11. J'ai reçu ce label en 2007
- 14. L'Eglise
- 16. La déchetterie cantonale
- 21. Les 3 pics
- 23. Ils en sont Mordus

- 25. Mes habitants
- 27. Un Nant
- 28. Equipe de foot ayant logé chez moi en 2008
- 30. Depuis 1855
- 31. Mon rouge se voit à côté de la mairie
- 35. Une plage



AGENDA 2013

OCTOBRE 2013

Samedi 5 :

Inauguration de la Crèche intercommunale de Bellevue

Dimanche 6 :

Election du Grand Conseil et du Conseil d'Etat

Du 7 au 13 octobre :

Exposition des Artisans, salle Colovracum

Mardi 8 :

Séance du CM, 20h30

Samedi 12:

Troc d'automne organisé par l'APEB

Lundi 21 au vendredi 25:

Vacances scolaires d'automne

NOVEMBRE 2013

Samedi 2 novembre :

Concert des Tambours du Lion, salle communale, 19h00

Dimanche 10 :

2^e tour de l'élection du Conseil d'Etat

Mardi 12 :

Séance du CM, 20h30

Mercredi 20 novembre :

Fondue des aînés, détails à venir

Dimanche 24 novembre :

Votation populaire

Samedi 30 – Dimanche 1er décembre :

Marché de Noël des Artisans, salle communale

DECEMBRE 2013

CALENDRIER DE L'AVENT

organisé par le Club des Bellevistes

Samedi 7 :

Fête de l'Escalade avec la présence de la Compagnie 1602, détails à venir

Mardi 10 décembre :

Séance du CM, 20h30

Jeudi 19 :

Fête de Noël, école de Bellevue, 19h00

Lundi 23 au vendredi 3 janvier 2014

Vacances scolaires de Noël et Nouvel An

Mairie Bellevue

Route de Lausanne 329

CP 44 - 1293 Bellevue

Tél. 022 959 88 20

Fax 022 959 88 21

info@mairie-bellevue.ch

technique@mairie-bellevue.ch

cm@mairie-bellevue.ch

www.mairie-bellevue.ch

Heures d'ouvertures de la réception

- Les lundis, mardis de 13h30 à 16h30
- Les mercredis de 9h à 13h
- Les jeudis de 13h30 à 19h
- Les vendredis: fermé

-  Administration communale
-  Sécurité
-  Culture et loisirs
-  Social – petite enfance
-  Technique – Bâtiments – Services extérieurs
-  Développement durable
-  Informations pratiques

Retrouvez ce journal sur notre site internet sous "Publications".

Imprimé sur papier 100% écologique (fabriqué à 60% avec des fibres de vieux papier et à 40% de cellulose) répondant aux normes du Forest Stewardship Council (FSC mixed sources) assurant que les forêts sont gérées selon des principes de développement durable.

SITE INTERNET POUR LES BELLEVISTES

Le site www.bellevue-beach.ch est à la disposition des bellevistes; vous pouvez y insérer des petites annonces gratuites, vous informer sur les manifestations à venir, vous renseigner sur les commerces et associations locales.

Toutes les informations que vous souhaitez insérer sont les bienvenues afin que ce site soit le plus consulté possible.



MIXTE
Issu de sources
responsables
FSC® C103623